

CDC Biodiversité

un tiers de confiance au service du développement des territoires

CDC Biodiversité est une filiale de la Caisse des Dépôts, entièrement dédiée à l'action en faveur de la biodiversité et à sa gestion pérenne. Elle intervient pour le compte de tous maîtres d'ouvrage, publics et privés, qui lui délèguent le pilotage et la mise en œuvre de leurs actions, volontaires ou réglementaires (compensation), de restauration et de gestion d'espaces naturels.

Au travers de ses 3 métiers (investisseur, opérateur de long terme, études et recherche), elle développe des solutions innovantes basées sur la nature permettant de concilier biodiversité et économie. Son action s'inscrit dans les politiques publiques et l'engagement du groupe CDC dans la transition écologique.

Par un service sur mesure, CDC Biodiversité donne forme à des projets de territoire, favorise la cohérence écologique, implique les acteurs locaux dans une démarche de concertation et assure un suivi à long terme des projets.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dès la phase conception du projet d'aménagement

CDC Biodiversité accompagne les aménageurs dans la préparation des dossiers de demande de dérogation. L'assistance à maîtrise d'ouvrage amont comprend notamment :

- Analyse critique des études d'impact (relecture commentée des dossiers),
- Conseils et analyse des méthodes évaluation des impacts et de dimensionnement des dettes écologiques proposée par les bureaux d'études.
- Evaluation de la pertinence et de la faisabilité des mesures compensatoires proposées.

Cet accompagnement a pour objectif de permettre à l'aménageur de présenter aux services instructeurs concernés un dossier complet et argumenté. Il permet d'anticiper autant que possible les éventuelles demandes de complément ou d'explication qui pourraient être émises et apporte ainsi une relative sérénité à l'aménageur.

Cette étape permet à l'aménageur d'analyser et de présenter toutes les pistes d'optimisation de son projet d'aménagement, afin d'en réduire au maximum l'impact sur l'environnement.

Un opérateur de compensation

En tant qu'opérateur de compensation, CDC Biodiversité **accompagne l'aménageur dans la définition et la mise en œuvre des réponses à ses obligations réglementaires de compensation**, qu'il s'agisse de dérogation à l'interdiction d'impact sur les espèces, habitats d'espèces et les milieux

natuels protégés (code de l'environnement), de mesures compensatoires aux défrichements (code forestier) ou relatives à la protection des zones humides et des cours d'eau (loi sur l'eau).

Dans tous les cas où des mesures compensatoires in situ ne seraient pas suffisantes, CDC Biodiversité pilote et réalise pour le compte de l'aménageur les démarches de recherche foncières permettant d'identifier puis de sécuriser sur le long terme les sites de compensation. Dans un souci d'économie de temps du projet, CDC Biodiversité aura préalablement fait pré-valider par les services instructeurs.

CDC Biodiversité pilote les études naturalistes initiales, nécessaires à l'établissement des objectifs de compensation, détermine les interventions de génie écologique, d'aménagement et de gestion à mettre en place pour atteindre ces objectifs. Elle est garante du respect du planning et du budget dédié à ces interventions.

CDC Biodiversité établit les reporting annuels pour le compte de l'aménageur.